



**MG : STATIONNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**Plan de stationnement pour les MG à Bruxelles\***

- 🚗 **Un seul système de stationnement** pour les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale  
→ La carte par commune ne sera plus d'application !
- 🚗 Gestion unique par l'Agence du Stationnement
- 🚗 **Nouveau plan de stationnement** :-choix entre **deux cartes de dérogation pour les MG**

**Prestataires de soins médicaux urgents**

- Carte réservée aux titulaires d'un n° INAMI
- 200€/an
- Valable 2h
- Dans toutes les zones ainsi que dans la zone Kiss & Ride

**Prestataires de soins médicaux à domicile**

- Carte accessible aux titulaires d'un n° INAMI et qui sont liés à des organisations reconnues par la COCOF, la COCOM ou la VGC ou agréés par une fédération professionnelle de prestataires de soins telle que la FAMGB
- 75€/an
- Valable 2h
- Zones limitées

|   |         |  |
|---|---------|--|
| La carte de prestataires de soins médicaux urgents à domicile | 200€/an | Accès à <u>toutes</u> les zones  + zone Kiss & Ride  |
| La carte de prestataires de soins médicaux à domicile         | 75€/an  | Accès aux zones <u>bleues, vertes et grises</u>   |

**Où trouver la carte de stationnement ?**

Toutes demandes/informations peuvent se faire par mail, fax, courrier ou en leur bureau et leurs antennes → [Cliquez ici pour découvrir les antennes](#)

Rue de l'Hôpital, 31  
1000 Bruxelles

Numéro vert : 0800 3 5678

Fax: 02 563 39 99

[info@parking.brussels](mailto:info@parking.brussels)

<http://parking.brussels>

\*Arrêté du 27 octobre 2016 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 relatif aux zones de stationnement réglementées et aux cartes de dérogation



## MG : STATIONNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

### Où placer la carte de stationnement ?

Le médecin généraliste devra afficher clairement sur la face interne du pare-brise la carte de stationnement, la mention « en cours d'intervention » ainsi que le disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée. Les cartes sont fournies par l'Agence du Stationnement.

*Carte de dérogation pour les prestataires de soins médicaux urgents à domicile*



« EN COURS D'INTERVENTION »  
« INTERVENTIE BEZIG »

*Carte de dérogation pour les prestataires de soins médicaux à domicile*



« EN COURS D'INTERVENTION »  
« INTERVENTIE BEZIG »

### Quelle garantie ?

En cas de souci avec la carte de stationnement (exemple : une redevance injustifiée, ...), le service clientèle de l'Agence du Stationnement garantit et prendra en charge le problème sur demande du prestataire.

*Les stewards (agents verbalisateurs) ne traitent ni les plaintes ni les annulations de redevances.*

### Le formulaire

Demande de carte de dérogation « soins médicaux urgents et à domicile » → [Cliquez ici](#)

**N.B :** Le MG étant affilié à la FAMGB, il doit inscrire les coordonnées de la FAMGB dans la case employeur afin que soit vérifiée l'affiliation entre le MG et le Cercle s'il opte pour la carte « Prestataires de soins médicaux à domicile ».